



## Présentation

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est chargée notamment de délivrer les autorisations pour l'exploitation de réseaux de radiocommunication, d'agréeer les équipements de télécommunication, de gérer les noms de domaine .ma, de recevoir les déclarations de services à valeur ajoutée (SVA) et de traiter les aspects relatifs à la certification électronique.

Consciente de son rôle déterminant en matière d'encadrement du secteur des télécoms, l'Agence œuvre à simplifier les procédures liées à l'attribution des licences, des agréments et des autorisations.

Au travers de son nouveau site web et de la rubrique E-service, l'ANRT propose, un accès simplifié aux diverses procédures et formulaires relatifs aux radiocommunications, à l'agrément des équipements de télécommunications, aux SVA, aux noms de domaine .ma et à la certification électronique.

Langue Français

- [Read more about E-services](#)

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est chargée notamment de délivrer les autorisations pour l'exploitation de réseaux de radiocommunication, d'agréeer les équipements de télécommunication, de gérer les noms de domaine .ma, de recevoir les déclarations de services à valeur ajoutée (SVA) et de traiter les aspects relatifs à la certification électronique.

**E-services:** [Présentation](#)

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/e-services/presentation>